

USCRI CONNAÎTRE SES DROITS

Guide pour les immigrés



Quel que soit votre statut migratoire, toute personne se trouvant aux États-Unis bénéficie de droits garantis par la Constitution. Ce guide sert à informer les personnes qui ne sont pas citoyens américains de leurs droits dans différentes situations impliquant les forces de l'ordre ou les agents de l'immigration.

Les lois peuvent varier d'un [État](#) à l'autre. Des règles particulières s'appliquent aux [points de contrôle](#) et aux ports d'entrée sur le territoire américain, dont les frontières et les aéroports.

Ces informations sont fournies à titre éducatif et ne remplacent pas une aide juridique. Si vous ou quelqu'un que vous connaissez avez besoin d'une aide juridique, veuillez contacter un avocat.

SI ON VOUS INTERROGE SUR VOTRE STATUT MIGRATOIRE

- Vous avez le droit de garder le silence.
- Ne parlez pas de votre statut migratoire ou de votre nationalité à la police, aux agents de l'immigration ou à tout autre fonctionnaire.
- Vous n'êtes pas obligé de répondre aux questions sur votre lieu de naissance, sur le fait d'être ou non citoyen américain, ou sur la façon dont vous êtes entré sur le territoire. (Des règles particulières s'appliquent aux frontières internationales et dans les aéroports, ainsi qu'aux personnes ayant certains visas de séjour temporaire, dont les touristes et les voyageurs d'affaires.)
- Si vous avez plus de 18 ans, pensez à avoir vos documents d'immigration sur vous tout le temps. Si vous n'avez pas de papiers d'immigration, dites : « Je ne souhaite pas répondre à vos questions. »
- Ne mentez pas sur votre statut migratoire et ne fournissez pas de faux documents.

